Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260709-20260753-DE

# CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

***Extrait du registre des délibérations***

***2026–07-53***

**L'an deux mille vingt-six,** le neuf JUILLET, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

**Date de convocation :** 3 juillet 2026

**Étaient présents :** M. HULAUD Jean-François, Mme MEHEUST Véronique, M. Bernard OGER, Mme Françoise VAN DIEN, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, MARIE Jean-Claude, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes FURET Aurélie, BLIN Christelle, M. PALAHNIUK Don-Dee, Mme VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mme BARDIN Chloé, MM. Vivien GUICHARD, GOUBLY Nicolas.

**Étaient absents** : Mme Solène AUBRY (pouvoir à M. Didier JUIN), Mme Bénédicte ROQUES (pouvoir à M. Nicolas GOUBLY).

**Secrétaire de séance** : M. Vivien GUICHARD

## AFFAIRES GENERALES

## DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE L'IMPASSE DE LA GARE

Madame Véronique MEHEUST, Adjointe à l'Urbanisme et à l'Intercommunalité, informe les élus qu'un couple a sollicité la municipalité pour acquérir une partie de l'impasse de La Gare qui longe leur terrain (parcelle cadastrée H472). Cette portion représente une superficie d'environ 100 m². Elle n'est pas utilisée ni entretenu par la collectivité et ne sert pas de passage public.

Mme MEHEUST ajoute qu'un avis a été demandé à la SNCF pour savoir s'il s'agissait d'un accès éventuel à la voie ferrée. Par un courrier du 18 février 2026, la Direction immobilière de la SNCF a indiqué ne pas en avoir l'utilité.

En conséquence, la première étape est de procéder au déclassement du domaine public de la partie demandée avant de pouvoir la mettre en vente.

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Finances du 22/06/2026,

***Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,***
***Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,***

**DECIDE** de procéder au déclassement du domaine public communal de la partie de l'impasse de La Gare, située entre le droit de la parcelle H472 (4, impasse de La Gare) et la limite de l'impasse bordant la voie ferrée,

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

*Le Secrétaire de séance*

*Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.*

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22690

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT